



## Servitude de surplomb de fils électriques - recouvrement des fils

-----  
Par Chris29

Bonjour,

J'ai 3 fils électriques qui passent au dessus de mon terrain, presque en diagonale, pour alimenter une impasse derrière ma propriété. Ces fils n'alimentent pas ma maison et sont soutenus par deux poteaux implantés sur le domaine public. Pour les travaux de toiture de ma maison, l'artisan couvreur m'a fait un devis comprenant le recouvrement des ces trois fils (raisons de sécurité obligent) avant les travaux.

Est ce à moi de supporter cette charge de recouvrement des fils électriques ou au gestionnaire du réseau (Enedis, edf ...). Si non quelles démarches entamer et auprès de qui ? Merci d'avance pour vos conseils. Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez demander à ENEDIS d'interrompre l'alimentation le temps des travaux. Contactez les pour connaître les modalités.

-----  
Par isernon

bonjour,

la mise en place de protections sur le réseau électrique est du ressort du distributeur, car cela nécessite une habilitation électrique et une autorisation d'accès au réseau, je doute que votre artisan ait les autorisations nécessaires. Les frais sont à la charge du demandeur donc à vous.

salutations

-----  
Par janus2

Vous pouvez demander à ENEDIS d'interrompre l'alimentation le temps des travaux.

Bonjour,

Et priver ainsi des usagers de leur fourniture d'électricité ???

-----  
Par yapasdequoi

[url=https://www.enedis.fr/faq/prevention-du-risque-electrique/comment-se-proteger-du-risque-electrique-lors-dun-chantier]https://www.enedis.fr/faq/prevention-du-risque-electrique/comment-se-proteger-du-risque-electrique-lors-dun-chantier[/url]